SANCTION DES PROPRIÉTAIRES DES CONSTRUCTIONS ILLICITES ET NON ACHEVÉES

L'État va passer à l'action

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelmadjid Tebboune, l'a déclaré avant-hier au Conseil de la nation : il n'y aura pas de prolongement des délais au-delà du mois d'août pour la régularisation des constructions non conformes ou inachevées.

En réponse à une question orale ce jeudi au Conseil de la nation, le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelmadjid Tebboune a déclaré que «les délais de régularisation des logements non conformes ou inachevés qui prendront fin en août prochain, ne seront pas prolongés». Pour le ministre, ce prolongement ne sert à rien : «C'est inutile. Parce qu'il est impossible de réaliser en quelques mois ce qui n'a pas été réalisé pendant des années».

En effet, l'opération dont les délais ont été fixés initialement au mois d'août 2012 avant d'être prolongés de quatre ans, jusqu'au mois d'août 2016, a-t-il souligné, n'a pas obtenu les résultats souhaités. Ainsi, l'Etat a décidé de passer à l'action et sanctionner les propriétaires des constructions illicites ou non achevées conformément aux lois en la matière. Tebboune a laissé entendre que la loi 15-08 qui définit les règles de mise en conformité des constructions et leur achèvement, laquelle prévoit des sanctions allant de l'amende jusqu'à la démolition, sera appliquée. «La démolition concerne les constructions qui ne sont pas régularisables, celles bâties sur la voie publique ou sur des réseaux de gaz», précise-t-on.

Sur un autre plan, le ministre a mis en garde contre la vente des logements AADL annonçant que son département compte étudier avec celui de la Justice l'interdiction aux notaires de rédiger des actes concernant ce type de logements. «Nous allons adresser aujourd'hui ou en début de semaine une correspondance au ministre de la Justice afin d'interdire aux notaires de rédiger tout contrat relatif aux logements AADL qu'il s'agisse de location, de gardiennage, de vente ou d'achat», a-t-il indiqué. Tebboune, qui a noté que les publications d'offres de vente de logements AADL enregistrées jusque-là ne sont que des provocations de la part de certains sites Internet, a ajouté que toutes les institutions concernées par cette question sont alertées. Et de conclure : «Le souscripteur signe une déclaration sur l'honneur auprès de l'AADL et au cas de manquement à ses engagements, il sera dépossédé de son logement et poursuivi en justice».

L. H.

LE DOSSIER SERA SOUMIS BIENTÔT AU GOUVERNEMENT

Une refonte totale du bac à partir de l'année prochaine

L'examen du baccalauréat connaîtra une refonte totale à partir de la rentrée prochaine, a annoncé le ministère de l'Education nationale dans un communiqué, jeudi. La nouvelle formule des épreuves sera présentée prochainement au gouvernement.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - L'examen du baccalauréat sera revu de fond en comble. Le ministère de l'Education a posté un communiqué sur sa page officielle facebook, dans lequel il annonce l'application d'une nouvelle formule du bac à partir de la rentrée prochaine.

Une annonce qui a été confirmée le même jour par l'inspecteur général du ministère de l'Education qui était l'invité de la Radio nationale chaîne 3.

La nouvelle copie du bac prendra en considération aussi bien la révision des coefficients que le contenu et la durée des épreuves, selon Nedjadi Messeguem qui a rappelé que l'examen du bac dans sa formule actuelle a montré ses limites et doit s'adapter à l'évolution des nouvelles technologies de l'information. «Avec ce qui se passe sur les réseaux sociaux, cet examen a montré ses limites. Nous allons vers des changements radicaux qui toucheront le contenu des épreuves, les coefficients, les guides qui permettent l'élaboration des sujets, la formation des inspecteurs qui préparent les sujets, la durée des épreuves, l'introduction du contrôle continu ou des épreuves anticipées», a indiqué Nedjadi Messeguem. Il n'est pas normal, dit-il, que les matières complémentaires, par exemple pour les élèves scientifiques, aient un coefficient supérieur aux matières essentielles.

Le ministère de l'Education présentera prochainement la nouvelle copie du bac au gouvernement, a indiqué l'invité de la radio. Pour le moment, la seule mesure officielle annoncée, c'est la durée des épreuves qui passera de cinq à trois jours. Ce dernier a également réaffirmé qu'aucun sujet n'a été fuité durant la deuxième session du bac qui a pris fin jeudi.

Cependant, cette session a enregistré un taux d'absentéisme de 10%. Ainsi sur les 509 389 candidats inscrits, 42 656 (5 122 candidats scolarisés et 37 534 libres) se sont absentés. Par ailleurs, tout comme le bac, l'Onec (Office national des examens et concours) aussi va connaître une refonte. Concernant l'examen de la 5e année primaire qui sera également touché par les changements opérés dans le secteur, il sera remplacé par un test national. «Nous allons faire un test pour les élèves, non pas pour les sanctionner mais pour évaluer les lacunes à rattraper», a-t-il précisé. Toutefois, le ministère de l'Education n'a pas encore fixé la date de l'application de cette nouvelle mesure.

S. A.

CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS

Les résultats annoncés le 7 juillet

L'Onec a régulé le calendrier de l'examen et des résultats du concours de recrutement des enseignants. Les résultats de l'examen écrit seront annoncés le 27 juin. L'examen oral pour les candidats ayant obtenu une moyenne supérieure à 10 se déroulera entre le 2 et le 3 juillet prochain. Les résultats seront annoncés le 7 juillet.

SELLAL AVOUE OFFICIELLEMENT LA FIN D'UNE ÉPOQUE :

«La situation financière du pays est très très difficile !»

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, muscle sensiblement son discours et hausse le ton de plusieurs crans. «Il faut que tout le monde comprenne que la situation est très très difficile», lâchait le chef de l'exécutif, jeudi dernier, à partir de Tiaret où il était en visite officielle.

De notre envoyé spécial à Tiaret, Kamel Amarni

Une visite que Sellal voulait visiblement mettre à profit pour faire passer quelques messages soigneusement préparés au préalable. Il frappera d'emblée, dès la première halte de sa visite qui le menait à la commune de Aïn Bouchakif, plus exactement à l'unité de production des véhicules pour la fabrication SAFAV-MB, une usine de fabrication de véhicules de marque Mercedes, qui est un investissement lancé par l'Armée nationale populaire en partenariat avec le constructeur allemand et un fonds émirati. «Mercedes doit conserver la qualité de ses produits fabriqués en Algérie. Nous devons, en la matière, produire ce dont nous avons besoin, localement, en même temps que de nous tourner vers l'exportation. C'est cela notre politique et nous ne reculerons pas. D'ailleurs, je m'adresse ici aux concessionnaires automobiles. Nous leur avons accordé trois ans pour lancer des projets d'investissement, et c'est une obligation de la loi (la loi de finances, Ndlr). Ils sont tenus de lancer des projets de production sinon, ils n'auront plus d'autorisation d'importation en 2017.»

Le Premier ministre précisera que les concessionnaires automobiles ont le choix d'investir aussi bien dans des projets de fabrication de véhicules que dans les filières inhérentes comme la pièce détachée. «Cette politique sera également élargie à tous les produits de large consommation comme le médicament, l'agroalimentaire, etc. Nous ne pouvons plus compter uniquement sur le pétrole (…) Que chacun assume ses responsabilités. Je le dis et le ministre de l'Industrie est là, nous devons absolument apprendre à exporter.»

Manifestement, le pouvoir, par la voix du Premier ministre, ne veut plus édulcorer son discours sur la crise induite par la chute brutale des prix du pétrole dont l'impact est considérable sur la situation financière du pays. «Cela fait deux ans que nous subissons le choc pétrolier. Certes, nous maîtrisons bien les choses, mais les gens doivent savoir que la situation est très très difficile.» A l'évidence, Sellal semble bien décidé à anticiper sur les événements en opposant une réponse négative à toute revendication d'ordre social, du type augmentations des salaires en prévision de la prochaine rentrée. Ce discours est même systématiquement répété à chacune de ses haltes, dans plusieurs localités dans la wilaya de Tiaret où il inspectait, jeudi dernier, plusieurs projets industriels, agricoles ou éducatifs. Il reviendra d'ailleurs sur le dossier de retraite anticipée. Comme il le déclarait à Tizi Ouzou le 29 mai dernier, puis à l'occasion de la réunion de la tripartite du 5 juin, Sellal persiste et signe : «Sortir à la retraite à l'âge de 40 ans ? C'est inadmissible, ce n'est plus possible ! Il faut désormais introduire la justice sociale dans ce domaine.»

Rappelant la situation catastrophique de la Caisse nationale des retraites, qui n'a dû son salut qu'aux 600 milliards de dinars que le gouvernement avait transférés pour elle, à partir de la Cnas, Sellal insiste sur les soixante ans comme âge minimum autorisé pour le départ à la retraite. «L'espérance de vie des Algériens s'est beaucoup améliorée. Elle est aujourd'hui de 77 ans. Il faut tenir compte de cette réalité. Il faut également savoir que, quand quelqu'un prend sa retraite à 40 ans, c'est celui qui la prend, lui, à 65 ans qui cotise pour lui, et ce n'est pas juste.»

Sur sa lancée, Sellal ajoutera même cette phrase «impopulaire» que d'aucuns avaient souvent reprochée à Ahmed Ouyahia. «La crise pétrolière dure depuis deux ans. Nos finances ne sont pas bonnes. Il n'y aura plus d'augmentations des salaires, pas un sou d'augmentation. Nos finances ne le permettent plus.» L'Etat, selon le chef de l'exécutif, s'engage seulement à ne pas abandonner sa politique sociale à travers les transferts sociaux pour soutenir la gratuité des soins, de l'enseignement et des produits de première nécessité. Pour le reste, il faudrait revoir, radicalement, la politique économique du pays. «Nous devons accéder à ce nouveau modèle économique (hors hydrocarbures) d'ici la fin 2013, début 2020», a lancé le Premier ministre qui, à chacune de ses haltes, a insisté particulièrement sur la réduction des délais de réalisation des différents projets lancés ou sur le point de l'être, de même que sur la traque des importations inutiles. Aussi, la Sonatrach doit accompagner ce processus en mettant le cap sur la production : «Il faut que la Sonatrach double au moins sa production car il faut savoir que Hassi Messaoud, par exemple, n'a exploité, jusque-là, que 22% de ses réserves.» Toute l'économie nationale doit se tourner, désormais, vers l'exploration des possibilités d'exporter, répétait également Sellal, tel un refrain.

«Des mesures strictes pour protéger le bac à l'avenir»

Le traumatisme occasionné par le dernier scandale des fuites massives des sujets des épreuves du bac 2016 a poussé, par ailleurs, le Premier ministre à réaffirmer la fermeté de l'Etat face à cette gangrène. En inaugurant un nouveau lycée dans la commune de Aïn Dzarit, Sellal a fait cette déclaration : «Je profite de cette occasion pour rappeler qu'il est absolument hors de question, illogique d'accepter la triche. Nous n'avons pas intérêt à ce que le niveau baisse dans tous les secteurs. Nous allons prendre des dispositions strictes à l'avenir. Nous allons doter tous les lycées de moyens de brouillage électronique sophistiqués.» Une fuite aussi massive, aussi systématique, œuvre du courant islamo-conservateur qui domine le secteur de l'éducation et à tous les niveaux et qui a déclaré la guerre, ouvertement, à la ministre de l'Education pour des considérations idéologiques, aura-t-elle fini par faire admettre aux pouvoirs publics l'étendue de la métastase islamiste dans le corps de l'école algérienne ? Est-ce à ceux-là, justement, que s'adresse cette énigmatique formule de Sellal, qu'il avait sortie la première fois en mai dernier en parlant des «cadres qui prennent le bâton par le milieu» ? Mystère ! «Ceux-là, nous n'en avons pas besoin», menaçait Sellal ce jeudi. Au premier coup de sommation, en mai, s'en sont suivis des limogeages dans les grandes structures (Banque d'Algérie, les Domaines, l'Autorité de régulation des télécoms, etc.) de l'Etat en plus du remaniement partiel du 11 juin dernier. Que cache, alors, le second coup de gueule de Sellal de ce jeudi ?

K. A.

RÉGULARISATION DES COTISATIONS ANTÉRIEURES AUPRÈS DE LA CNAS

Le délai prolongé

Les employeurs n'ayant pas honoré leurs cotisations auprès de la Caisse nationale des assurances sociales (Cnas) ont encore jusqu'à la fin de l'année 2016 pour le faire à la faveur de la prolongation du délai y référant.

Le délai accordé aux employeurs pour régulariser leur situation vis-à-vis de la sécurité sociale a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2016. Une prolongation accordée «au regard du nombre important des employeurs qui se sont présentés pour régulariser leurs situations en matière de cotisations antérieures vis-à-vis de la Cnas», a indiqué le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed El Ghazi, jeudi dernier, lors d'une visite d'inspection de la direction générale de la Cnas à Alger, cité par l'APS.

Inscrites dans le cadre de la loi de finances complémentaire (LFC) 2015, ces mesures exceptionnelles visent notamment à alléger les dettes des employeurs en matière de cotisations, et à réguler la situation des salariés non déclarés. Présenté au ministre du Travail, l'exposé des résultats enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre de la LFC 2015 en matière de sécurité sociale a démontré, justement, que «18 000 échéanciers ont été accordés et 16 288 affiliations volontaires ont été enregistrées à la Cnas». Autre révélation : «47% de la population des employeurs, soit 170 266 ont bénéficié des mesures exceptionnelles, dont 83% d'entre eux soit 141 166 se sont acquittés de la totalité de la cotisation principale et ont bénéficié de l'annulation des majorations et des pénalités de retard». Ces mêmes résultats ont également montré qu'en matière d'évolution des effectifs, le nombre des salariés déclarés au cours du premier trimestre 2016, représente 80% des effectifs déclarés durant l'exercice 2015, selon la même source. De ce fait, une augmentation des recettes du premier trimestre 2016 par rapport à la même période de l'exercice de l'année précédente a été constatée. Le bilan fait ressortir, ainsi, «une augmentation de l'ordre de 10%».

Dans le souci d'assurer un bon fonctionnement de l'opération de régularisation des employeurs quant à leur situation en matière de cotisations antérieures, Mohamed El Ghazi a insisté sur la nécessité d'élaborer un plan d'action portant sur l'amélioration en permanence du recouvrement au niveau de toutes les agences de la caisse.

Ry. N.